

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/TT25  
8 février 1967  
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 8 FEVRIER 1967 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SYRIE

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur ce qui suit :

Dans une interview à l'hebdomadaire de l'armée israélienne "DAMAHAJE", M. Levy Eschkol fait une déclaration dont le texte suivant est à relever :

- "Le calme à nos frontières nous intéresse plus encore que le partage des terres de culture dans la zone démilitarisée qui fait l'objet des négociations, pour le moment vaines, à la ISMAC."
- "Si ce calme n'est pas respecté, nous agirons avec les armes et les méthodes de notre choix."
- "Les Syriens ne semblent pas se rendre suffisamment compte de ce qui pourrait arriver s'ils continuent à tirer sans arrêt..."
- "L'industrie israélienne des armements a fait des grands progrès et qu'en particulier les exportations d'armes légères et moyennes ont beaucoup augmenté et augmenteront sans doute encore au cours des prochaines années."

M. Eschkol faisait ainsi allusion à de prétendus actes de sabotage qui, selon les allégations des autorités israéliennes, auraient été commis en territoire palestinien par des Commandos venus du Liban et de la Jordanie.

Je voudrais souligner que ces menaces graves ne constituent pas seulement une contravention flagrante à l'Article I, par. 2 de la CAG, mais se rattachent à de prétendus incidents qui, d'après les autorités israéliennes elles-mêmes, ne se déroulent pas sur la ligne d'armistice syro-israélienne.

Les intentions agressives israéliennes qui se cachent derrière de pareilles menaces sont devenues bien connues et leur gravité est particulièrement à signaler du fait qu'elles ont souvent été le prélude d'agressions préméditées et injustifiables contre le territoire syrien.

Ces menaces sont d'autant plus réprobatoires qu'elles sont lancées au moment même où la Commission mixte d'armistice tient ses réunions et à la veille même de sa séance de demain.

Les paroles de M. Eschkol visent aussi à saboter les travaux en cours de la ISMAC lorsqu'elles qualifient ses efforts actuels de vains, ce qui d'ailleurs ne dévie guère de la conduite suivie jusqu'à présent par les autorités israéliennes à l'égard de la ISMAC et en défi des résolutions pertinentes et répétées du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité en tant que document officiel du Conseil.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Syrie,  
(Signé) George J. Tomah

-----

